

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 08/11/2019
Reçu en préfecture le 08/11/2019
Affiché le 
ID : 065-246500573-20191105-2019_123B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2019

N° 2019-123B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-neuf, 5 novembre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du Château Ségure à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (7) : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, ROTGE Gilbert

Absents excusés : ISOART Jean-Michel, MIR Jean-Henri, MOUNIQ Jean

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose le projet de convention de partenariat avec Pôle Emploi de Lannemezan.

L'objet de cette convention est de développer une collaboration au travers d'échanges réguliers. L'objectif recherché est d'anticiper les difficultés spécifiques à l'emploi qui se posent sur le secteur afin d'apporter des réponses et des outils plus ciblés aux différents publics et entreprises du territoire.

Les engagements de la Communauté de Communes Aure Louron seraient :

- de désigner un agent référent de la convention qui fera le lien entre le public du territoire et les services emploi, en concertation avec le GIPE.
- de mettre à disposition des locaux pour la réalisation de réunions de travail avec les demandeurs d'emploi et d'organisation de sessions de recrutements.

La durée de cette convention serait de 3 ans, renouvelable par voie d'avenant.

Monsieur le Président propose de désigner Mr Laurent Bazerque comme référent.

Monsieur le Président demande aux membres du bureau communautaire d'en débattre et de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec Pôle Emploi.

Nombre de membres en exercice :
10
Qui ont pris part à la délibération :
7
Dont 0 procurations
Votes pour : 7
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation :
29 octobre 2019

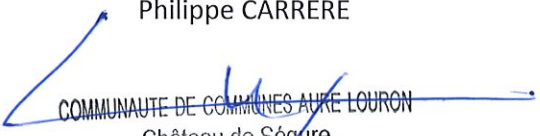
OBJET : Pôle Emploi –
Convention de partenariat

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents, le bureau communautaire décide :

- de valider les propositions exposées par Monsieur le Président ;
- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération dont la convention de partenariat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE


~~COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON~~
Château de Ségure
65240 ARREAU